

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MAI 2018

### DELIBERATION N°18/066

**Avenant n°1 de clôture de la Convention Opérationnelle entre  
la Communauté d'Agglomération Valence Romans (ex Syndicat Mixte Rovaltain)  
et l'EPORA  
Site « FIAT » à Châteauneuf-sur-Isère**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la Convention Opérationnelle approuvée par délibération N°10-078 du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010 et signée le 1<sup>er</sup> février 2011 entre la Communauté d'Agglomération Valence Romans (ex Syndicat Mixte Rovaltain) et l'EPORA, relative au site « FIAT » à Châteauneuf-sur-Isère.

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant N°1 de clôture de la Convention Opérationnelle entre la Communauté d'Agglomération Valence Romans et l'EPORA, relatif au site « FIAT » à Châteauneuf-sur-Isère.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général par intérim  
Alain KERHARO  
Pour le Préfet de la Région  
Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation,  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales  
Guy LÉVI

Le Président du Conseil d'Administration  
Hervé REYNAUD

**24 MAI 2018**